

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 1^{er} FÉVRIER 2022**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, premier jour du mois de février deux mille vingt-deux, à neuf heures (9h00).

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 885-2021 du 23 juin 2021, la séance du comité administratif est enregistrée et se tient sans public. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site Internet de la MRC.

Étaient présents: M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2043-02-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 7.4 : Facturation relative à l'entretien de cours d'eau.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2044-02-22 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 30 novembre 2021, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

CAPV2022-02-01

1.0 URBANISME

1.1 Divers

1.1.1 Demande d'exclusion de la zone agricole - Municipalité d'Henryville

Mme Cynthia Gagnon explique qu'en vertu des nouvelles dispositions de la Loi, seules les MRC sont habilitées à déposer une demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la CPTAQ. En l'occurrence, la municipalité d'Henryville sollicite une telle démarche pour le lot 4 776 857. Il est recommandé que le conseil de la MRC entérine une résolution visant à déposer, dans un premier temps, une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles (qui pourrait être assimilée à une demande d'exclusion).

1.1.2 Commission mixte internationale (CMI) - Réunion publique

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, soumet que les deux réunions publiques du Groupe d'étude du lac Champlain et de la rivière Richelieu se tiendront le 8 février 2022 afin de présenter les résultats des recherches au cours des dernières années sur les solutions aux inondations du lac Champlain et de la rivière Richelieu.

1.1.3 Inventaire patrimonial - Appel d'offres

2045-02-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif autorise l'appel d'offres visant la réalisation de la Phase I de l'inventaire patrimonial devant être réalisée conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

1.1.4 Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral

A) Entrée en vigueur

Il est mentionné que le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral entrera en vigueur le 1^{er} mars 2022. Il est recommandé aux municipalités d'abroger les dispositions y relatives de sorte à ne pas créer d'ambiguïté pour la population puisque le régime s'appliquera en préséance. Les membres du comité administratif demandent qu'une lettre soit transmise aux municipalités à cet effet.

B) Terres cultivées en zones inondables endiguées - Appui à l'UPA

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches du Syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu visant la reconduction par le MELCC d'une directive administrative effective avant le début de la saison de culture 2022, laquelle exclut les superficies endiguées du Haut-Richelieu des mesures prévues au Régime transitoire en matière de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables.

C) Reconnaissance des digues

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à obtenir la reconnaissance des digues agricoles du Haut-Richelieu par le gouvernement du Québec de même que l'exclusion des superficies endiguées de contraintes liées à la pratique de l'agriculture dans le cadre permanent de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables.

CAPV2022-02-01

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Programmes PAU/PME et AERAM - Octroi de prêts

Le directeur général soumet qu'à ce jour, 22 demandes ont été déposés, soit 3 nouvelles et 19 ayant précédemment sollicité l'aide financière des programmes gouvernementaux.

2.2 Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville - Rencontre

Le directeur général soumet que préalablement à la séance du 9 février 2022, les membres du conseil rencontreront les représentants de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville relativement au projet majeur en santé mentale à l'hôpital du Haut-Richelieu, soit une demande d'aide financière de 1 174 430\$ (2\$/habitant pour 5 ans).

2.3 Politique culturelle du Haut-Richelieu

Les travaux du Comité culturel Haut-Richelieu sont complétés relativement à la nouvelle Politique culturelle du Haut-Richelieu. Les membres du comité administratif recommandent l'adoption de cette dernière par résolution. Le lancement est préconisé lorsqu'il pourra se tenir en présence.

2.4 Fonds régions et ruralité

2.4.1 Priorités d'intervention 2022-2023 - Reddition de compte et rapport annuel d'activités

Les membres du comité administratif recommandent de reconduire les priorités d'intervention établies pour le Fonds régions et ruralité (FRR) de même que l'entérinement d'une résolution visant l'adoption du rapport d'activités 2021-2022 du Fonds régions et ruralité (FRR) en vue de sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2.4.2 Entente sectorielle - Projet L'ARTERRE

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la participation de la MRC à l'entente sectorielle du FRR Volet 1 pour le projet L'ARTERRE. En l'occurrence, ce dernier offre un service de maillage pour les aspirants agriculteurs, les producteurs agricoles sans relève et les propriétaires fonciers qui souhaiteraient la mise en valeur de terres et de bâtiments inutilisés.

La participation au programme fait partie des actions identifiées dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC et vise une dépense annuelle approximative de 15 000\$.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Personne désignée - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier la nomination de la personne désignée pour l'application du règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles pour la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, soit M. Stéphane St-Martin.

4.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

4.1 SCRI - Avis de non-conformité

Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, explique les motifs pour lesquels le ministère de Sécurité publique a émis un avis de non-conformité relativement aux modifications apportées au schéma de

CAPV2022-02-01

couverture de risques en sécurité incendie dans le but d'alléger les responsabilités et exigences pour l'ensemble des municipalités. Compte tenu que le processus de révision peut être envisagé ou de nouvelles modifications apportées, il est suggéré de tenir une séance de travail des membres du conseil.

4.2 Analyse d'éventuels regroupements de services incendie

Suite à la demande de M. Pierre Chamberland, maire de la municipalité de Saint-Valentin, relativement à la possibilité d'analyser d'éventuels regroupements de services incendie, les membres du comité administratif recommandent de discuter du sujet dans le cadre d'une prochaine séance de travail.

5.0 ÉVALUATION

5.1 Inventaire annuel - Appel d'offres

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'un employé du service d'évaluation et d'un congé de maladie prolongé d'un autre membre du personnel;

CONSIDÉRANT les échéanciers prévus à la Loi sur la fiscalité concernant l'inventaire;

EN CONSÉQUENCE;

2046-02-22 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER un appel d'offres visant la réalisation de l'inventaire annuel des rôles d'évaluation, compte tenu du manque de personnel dû à un départ à la retraite et un cas de maladie prolongée;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.0 FONCTIONNEMENT

6.1 Finances

6.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 9 février prochain.

6.1.2 Ressources humaines

A) Appel de candidatures

Le directeur général soumet qu'un appel de candidatures interviendra pour combler un poste de technicien-inspecteur suite au départ à la retraite d'un employé du service de l'évaluation.

B) Poste de coordonnateur de cours d'eau - Ajustement

2047-02-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

CAPV2022-02-01
Résolution 2047-02-22 - suite

D'AUTORISER un ajustement du salaire du poste de coordonnateur de cours d'eau de 5% rétroactif au 1^{er} janvier 2022 compte tenu de l'accroissement des tâches et responsabilités;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

C) Poste de directrice générale adjointe - Ajustement quinquennal

2048-02-22 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le versement de l'ajustement quinquennal prévu à la Politique de gestion des cadres rétroactif au 1^{er} janvier 2022 plutôt qu'à la date anniversaire d'embauche le 30 juin;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.1.3 Refonte du site Web et logo - Autorisation

2049-02-22 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires à la refonte du site Web de la MRC et la création d'un nouveau logo;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.2 Divers

6.2.1 Demandes d'appui

A) Financement du service 211

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC Avignon afin que le gouvernement du Québec finance le service 211 donnant l'information sur les organismes communautaires et programmes sociaux de sorte à assurer sa pérennité et une couverture provinciale.

B) Projet de loi 103 sur l'aménagement du territoire

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC d'Abitibi afin que le gouvernement du Québec modifie les nouvelles dispositions de la Loi visant à confier aux MRC exclusivement toute démarche d'exclusion de la zone agricole. En l'occurrence, il est privilégié de respecter l'autonomie municipale locale.

7.0 COURS D'EAU

7.1 Sainte-Brigide-d'Iberville - Personne désignée - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de M. Alexandre Henry à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement au sein de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

7.2 Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Personne désignée - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de M. Stéphane St-Martin à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement au sein de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

7.3 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud - Répartition

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ajuster la répartition des quotes-parts relatives aux dépenses liées au fonctionnement des digues et stations de pompage de la rivière du Sud. En l'occurrence, 12 hectares seront ajoutés à la municipalité de Venise-en-Québec, faisant en sorte que les municipalités qu'Henryville, Saint-Georges-de-Clarenceville et Saint-Sébastien diminuent d'autant.

7.4 Facturation relative à l'entretien de cours d'eau

Les membres du comité administratif recommandent qu'un montant forfaitaire de 500\$ pour l'administration (comptabilité, vérification, assurances, etc.) de même que les heures travaillées par le coordonnateur de cours d'eau pour chaque projet d'entretien de cours d'eau soient facturés aux municipalités. Cette méthode est préconisée sur la base de l'utilisateur-payeur et l'équité.

7.5 Cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires, branche 11 - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 11 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires, à savoir : Les Entreprises Réal Carreau inc. (17-097-037) 648,35\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 694,86\$; Frais d'administration 4,87\$ pour un total de 1 348,08\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

8.0 VARIA

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

CAPV2022-02-01

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2050-02-22 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 1^{er} février 2022.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier